



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs  
convenus et des engagements pris sur le plan international  
en ce qui concerne le développement durable**

### **Déclaration présentée par la Convention of Independent Financial Advisors (CIFA), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2008/100.



## Déclaration

Le sixième Forum international de la CIFA s'est tenu à Prague du 28 au 30 avril 2008 sur le thème intitulé « Investor's freedom or consumer's protection » (Liberté de l'investisseur ou protection du consommateur). Y ont participé des responsables de l'Organisation des Nations Unies et des représentants des secteurs privé et public de plus de 30 pays. Le Forum international a conclu que l'industrie financière se devait de participer activement aux efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Forum a noté que le développement durable, qui correspond à l'un des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définis par l'ONU, exige un système financier cohérent fondé sur le respect de certaines règles et attaché aux principes de bonne gouvernance.

On trouvera ci-après les engagements que la CIFA a pris et qu'elle compte présenter à la réunion de haut niveau du Conseil économique et social de cette année :

1. Le rôle des associations et fédérations professionnelles nationales et internationales qui offrent des conseils financiers doit être renforcé au niveau des marchés émergents et des pays en développement afin d'assurer un développement durable.

2. Par l'intermédiaire de ses membres, la CIFA coopérera avec des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des institutions financières, des entreprises et des instances de contrôle et collaborera étroitement avec des associations professionnelles locales pour mieux pouvoir gérer les conflits d'intérêt actuels au sein de l'industrie financière, de manière à instaurer les conditions préalables à la réalisation d'un développement durable.

3. La CIFA encouragera l'acceptation de principes moraux suffisamment rationnels pour faire de la bonne gestion des entreprises une pierre angulaire de l'élimination de la pauvreté.

4. Le développement durable passe par le renforcement, dans un cadre non discriminatoire, de compétences financières locales distinctes permettant d'accroître la richesse individuelle et les ressources publiques.

5. Mieux faire comprendre et admettre le rôle de la libre entreprise et les profits honnêtes en établissant des partenariats entre les secteurs public et privé.

6. Promouvoir la responsabilité sociale, notamment dans l'industrie financière et en ce qui concerne les investissements durables.

7. Aider à déterminer les besoins des investisseurs pour que les gouvernements puissent leur assurer la confidentialité et la protection nécessaires à l'amélioration des perspectives d'investissement dans les pays émergents.

8. Faire de la création de nouveaux produits et services financiers, notamment dans les pays émergents et en développement, un outil de développement durable.

9. Promouvoir activement la Charte des droits des investisseurs de la CIFA.

Les activités de la CIFA viseront à rétablir la confiance mutuelle entre le grand public, les gouvernements et les investisseurs, de manière à améliorer l'image de ces derniers et du secteur financier.

---